
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Angelo TOCCO.

OBJET : Ressources Humaines – Evolution du tableau des emplois.

Madame la Présidente déléguée expose,

Par délibération en date du 13 janvier 2011, un emploi fonctionnel de directeur du centre communal d'action sociale (CCAS) a été créé au tableau des emplois de l'établissement.

La directrice actuelle de l'établissement a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2023. Dans la perspective de ce départ et afin de garantir la continuité du fonctionnement des services, un recrutement a été lancé et la candidate retenue qui dispose des compétences attendues pour assurer les missions, sera recrutée par la voie du contrat.

L'article L 343-1 du code général de la fonction publique ne permettant pas de recruter un contractuel sur un emploi fonctionnel, je vous propose d'abroger la délibération du 13 janvier 2011 et de créer un nouvel emploi de directeur du CCAS à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice 2023 et suivants.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité :

- l'abrogation de la délibération du 13 janvier 2011 créant l'emploi fonctionnel de directeur du centre communal d'action sociale, le 1^{er} décembre 2023 et
- la création d'un nouvel emploi de directeur du centre communal d'action sociale, sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, à cette même date.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20230919-DEL-2023-102-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée